



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° TRA-SE-05

Recreusage des pneumatiques

1. Secteur d'application

Transport routier professionnel : véhicules de transport en commun de personnes de catégories M2 ou M3, véhicules de transport de marchandises de catégories N2 ou N3 et véhicules remorqués de catégories O3 et O4.

2. Dénomination

Recreusage de pneumatiques neufs ou rechapés.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Le recreusage est effectué par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

1 an.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac / pneumatique recreusé
305

X

Nombre de pneumatiques recreusés
N